

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 3

Artikel: Les relations entre les industries horlogères suisse en française en fonction de la concurrence mondiale
Autor: Brandt, Louis-Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous ne disposons pas encore du détail des statistiques de 1937 et nous pensons inutile de relever ici les chiffres de l'importation et de l'exportation pour les années antérieures, mais tenons à préciser que la répartition de ce mouvement d'affaires entre les différentes catégories est restée sensiblement la même depuis des années.

D'après les statistiques françaises, les ébauches importées de Suisse en France, en 1936, représentent un total de 1.888.960 pièces, très sensiblement supérieur à celui des montres complètes importées de Suisse en France pendant la même année,

Qu'est-ce à dire? sinon que l'Industrie Horlogère Suisse est pour l'Industrie Horlogère Française une collaboratrice beaucoup plus qu'une concurrente, D'ailleurs, l'Industrie horlogère s'est établie au XVIII^e siècle sur les deux versants du Jura; c'est donc une seule et même industrie, ayant les mêmes procédés et le même atavisme, que seule une frontière politique a artificiellement séparée.

La fabrication française livre en Suisse des fournitures et des boîtiers et apporte souvent à nos manufactures helvétiques le concours du goût français. D'autre part, il n'y a guère de montres françaises qui ne possèdent pas une part plus ou moins importante de sang helvétique.

Ces liens séculaires, qui unissent ainsi la fabrication française de la montre à la fabrication suisse, j'ai eu l'occasion de les mettre en lumière lors de la discussion du Traité de Commerce de 1928. Les négociateurs officiels d'alors avaient, en effet exprimé le désir que la tarification douanière de l'horlogerie en France, soit discutée entre les industriels des deux pays et ces droits furent fixés dans un accord entre les Délégations de ces industriels, que j'ai eu l'honneur de signer à Besançon, le 15 février 1928; l'accord en question ayant tôt après été entériné, à une exception près, et ayant trouvé sa place dans la Convention de Commerce du 11 mars 1928.

Pour perpétuer l'esprit de concorde, qui avait présidé à ces négociations, il avait alors été créé une Commission Horlogère Franco-Suisse. C'est cette Commission qui, quelques années plus tard, fut

appelée à demander à nos amis français l'extension aux fabricants de la Franche-Comté du régime conventionnel suisse.

Ce régime a essentiellement pour but l'assainissement de notre Industrie, en tâchant d'éviter l'excès de concurrence entre fabricants. Il n'a malheureusement pu être appliqué qu'en donnant aux organes directeurs de l'Industrie des pouvoirs discrétionnaires qui, souvent, sont considérés comme excessifs et arbitraires, et en faisant intervenir par surcroît l'autorité de l'Etat.

Quels que puissent être les inconvénients — et ils sont nombreux — du régime ainsi instauré il faut reconnaître que si ce régime doit se perpétuer et produire tous ses effets, il y a lieu qu'il s'étende aux fabricants français.

La Convention qui avait été signée à ce sujet, il y a quelques années, ayant été dénoncée, nous devons donc souhaiter que les négociations qui ont été reprises ces derniers temps, et se poursuivent actuellement à Berne, permettent d'arriver dans ce domaine de l'assainissement de l'Industrie à la collaboration voulue entre les industriels français et les industriels suisses.

Cherchons maintenant à déterminer la position des industries suisses et françaises de la montre, par rapport aux producteurs étrangers :

Nombreux sont les gens en Suisse qui parlent de la concurrence étrangère et qui s'en plaignent, mais bien peu sont ceux qui se rendent exactement compte de l'importance de cette concurrence et de l'étendue de celle-ci.

Aucun ouvrage suisse n'a, à notre connaissance, déterminé les caractéristiques de l'industrie horlogère mondiale, et pour être renseigné, on doit faire appel à un ouvrage publié en 1930 sous l'égide du Gouvernement allemand, sur « Die Deutsche Uhrenindustrie » par le « Ausschuss zur Untersuchung der Erzeugungs und Absatzbedingungen der deutschen Wirtschaft ».

D'après un tableau que comporte cet ouvrage, l'importance relative de l'industrie de la petite horlogerie dans le monde peut se résumer comme suit :

		Nombre d'ouvriers	Quantité de montres terminées, mouvements compris	Valeur de la production
				(rm)
Suisse	1928	43.500	21.000.000	247.000.000
France	1927	7.000	1.750.000	17.500.000
U. S. A.	1927	15.950	11.200.000	199.000.000
Allemagne.. .. .	1928	4.100	4.000.000	25.000.000
Japon.. .. .	1927	500	100.000	2.000.000

La production du Japon s'est, sans doute, sensiblement développée et dépasse les chiffres ci-dessus indiqués, mais, à part cela, nous pensons que l'importance relative des industries ne s'est guère modifiée.

La production dans les autres pays est d'ailleurs négligeable, et c'est ainsi que l'Angleterre, qui avait encore une production de montres relativement importante à la fin du siècle dernier, ne fabrique plus que quelques mouvements de genres spéciaux.

Il résulte de ces indications que la Suisse produit plus de la moitié des montres qui se font dans le monde.

Si l'on tient compte que les Etats-Unis, l'Allemagne et la France exportent sans doute moins de montres qu'ils n'en importent et que le Japon ne répand encore ses produits que dans un nombre très limité de marchés, il en découle que la Suisse a pratiquement le monopole de la vente des montres dans le monde entier, à l'exception des quelques pays de production ci-dessus mentionnés.

L'industrie horlogère suisse, comme chacun le sait, est divisée entre un très grand nombre de fabricants. Il en est de même de l'industrie horlogère française qui, nous le répétons encore une fois, a le même caractère que l'industrie horlogère suisse.

Ailleurs, par contre, l'industrie horlogère est concentrée dans des Etablissements beaucoup plus importants, et c'est ainsi qu'aux Etats-Unis où il y avait, si nous ne nous abusons, au début du siècle, une vingtaine de fabricants de mouvements de montres, il n'y en a plus que trois qui produisent la montre courante et de qualité; chacune de ces

manufactures étant d'ailleurs plus importante et plus puissante que n'importe laquelle des manufactures suisses.

Au Japon, une seule fabrique créée par un homme qui était, il y a trente ans encore, un petit grossiste, vendant des montres suisses, a permis à ce dernier l'établissement d'une fortune considérable.

La division à l'extrême des industries horlogères françaises et suisses est à la fois une faiblesse parce qu'elle ne permet pas une rationalisation suffisante et en même temps une force, car elle donne à notre industrie une souplesse particulièrement grande.

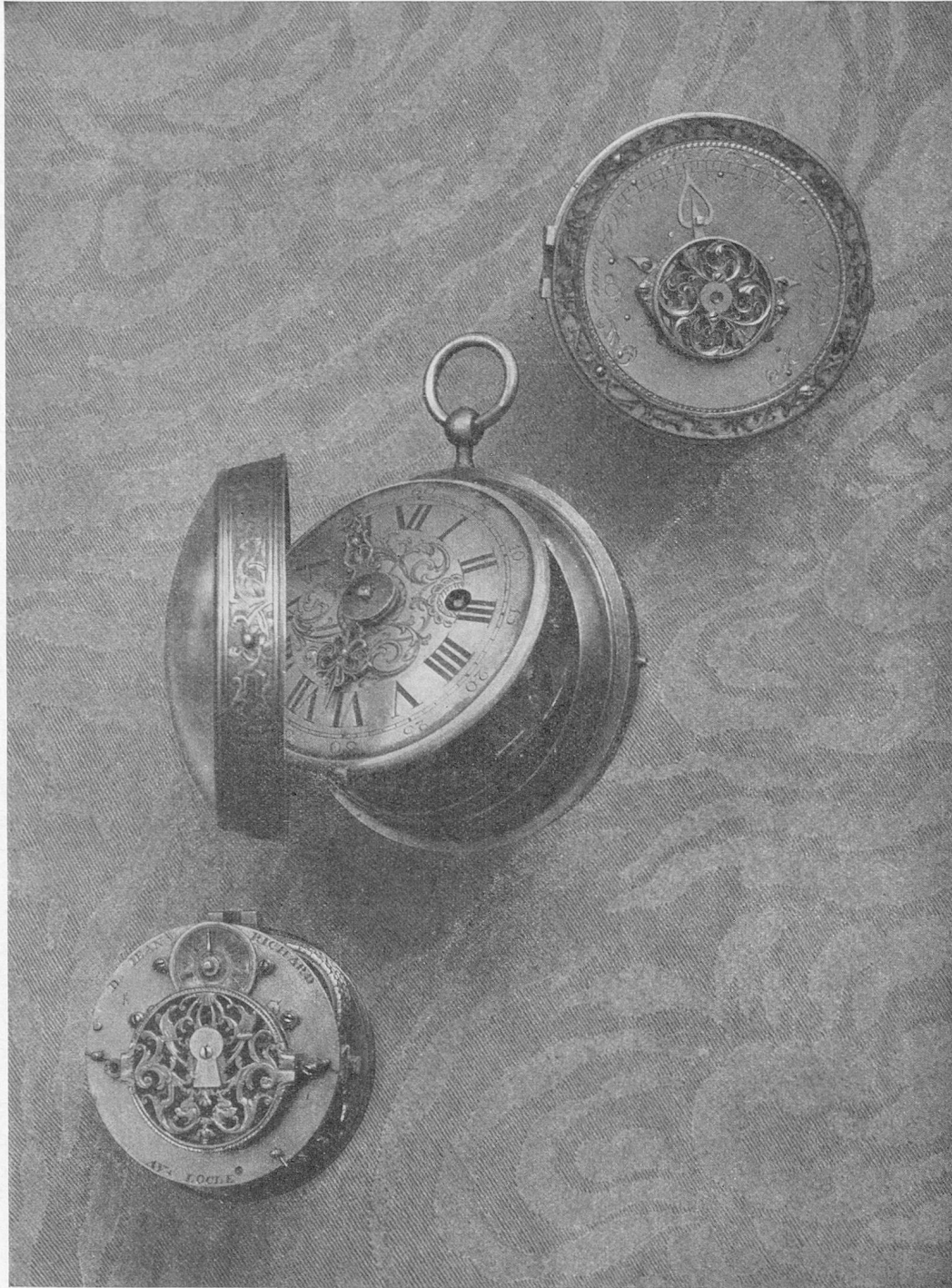
Les pays qui comptent dans la fabrication de la montre étant très limités, nous souhaitons, non seulement une entente entre les fabricants suisses et les fabricants français, mais également avec les fabricants des autres pays, de façon à lutter pour assurer à notre belle industrie un rendement meilleur et plus régulier.

Plus que toute autre, l'industrie horlogère, pour pouvoir produire, dans des conditions favorables, des articles de qualité, doit disposer d'un matériel important, qui ne peut se renter que moyennant une production adéquate, raison pour laquelle, dans l'intérêt de l'industrie même, et de la qualité des montres qu'elle livre, il est nécessaire de tâcher de concentrer de plus en plus la production dans des Etablissements parfaitement organisés et outillés.

Louis-Gustave BRANDT,

Administrateur-Délégué de la S. A. Louis Brandt et Frère
(Omega Watch Co).

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France.



(Cliché OSEC)

En haut et en bas : Mouvements (fin XVII^e et XVIII^e siècles)
Au milieu : Montre en Argent "SANDOZ" 1751